

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Vaud

Rentrée politique 2022 du PLR Vaud

DOSSIER DE PRESSE

16 août 2022

Événement organisé avec le soutien du **Cercle Démocratique**



À l'occasion de la traditionnelle « Rentrée politique » du PLR Vaud, le président, Marc-Olivier Buffat, relève que les crises imprévues se succèdent et qu'un choc énergétique majeur, déjà annoncé il y a un an, se profile. Il souligne que « le PLR prône l'écologie de l'action et non celle des interdictions et des taxes » et évoque [la pétition du PLR suisse](#) pour développer l'énergie hydraulique et garantir l'approvisionnement national en électricité ainsi que des textes PLR déposés au Grand Conseil et au parlement fédéral. De plus, il annonce que le PLR présentera une liste dénommée « Ecologie Libérale » aux élections fédérales, un nom en adéquation avec la politique environnementale et les valeurs du parti. Il laisse ensuite place à la présentation de certains thèmes phares à d'autres élus.

Une école valorisante pour chaque élève

par Florence Bettschart-Narbel, vice-présidente du PLR Vaud

Durant la dernière législature, l'école vaudoise a fait l'objet de nombreux débats et critiques, que cela soit de la part des élèves eux-mêmes, des parents, mais aussi à l'interne de celle-ci, de la part des enseignantes et enseignants ou des directions d'établissement. Trop de projets, trop de réformes ont été proposées en peu de temps.

L'école vaudoise doit retrouver une sérénité permettant à chaque élève d'y acquérir une formation dans les matières fondamentales de base qui lui ouvrira les portes de son orientation future, qu'elle soit professionnelle ou obligatoire. Mais pour y parvenir, un bilan au sujet de la loi sur l'éducation spécialisée est toutefois nécessaire, afin que chaque élève trouve sa place dans l'école et s'y sente bien.

La promotion de la formation duale

par Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud

Il est nécessaire de proposer un plan d'action dans le but de promouvoir et renforcer la formation professionnelle. La formation duale est l'épine dorsale de notre système. Car oui, notre système helvétique est unique au monde et il nous est envié. Il mérite dès lors d'être renforcé dans notre canton.

Ainsi le PLR considère que c'est le bon moment et sera proactif dans ce domaine. Nous allons approcher les associations économiques et les milieux de la formation, dont notamment les services de l'Etat et les écoles privées, afin de créer et mettre en place des assises de la formation post-obligatoire.

Ces assises permettront d'aborder sans a priori l'ensemble des formations tant liées à l'apprentissage que la formation gymnasiale et académique, d'examiner les possibilités d'améliorer l'orientation professionnelle, d'évaluer les passerelles possibles et celles qui peuvent être renforcées et d'améliorer aussi les moyens de promotion de l'apprentissage.

La voie gymnasiale doit cesser d'être la seule voie privilégiée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en 2014, 10'000 élèves étaient au Gymnase et 16'450 en formation professionnelle.

En 2021, soit 7 ans après, plus 13'500 élèves et 15'500 en apprentissage. Soit + 35 % pour le Gymnase et une baisse de – 6 % pour l'apprentissage. Un constat cinglant qui démontre parfaitement le manque de soutien actuel à l'apprentissage.

Un meilleur encrage de l'apprentissage et d'échanges d'expériences devra être mis en place au sein des écoles vaudoises, mettant également en exergue les besoins et les possibilités de débouchées dans cette voie. Il est nécessaire de revoir les possibilités d'aides à l'orientation prévues directement dans les écoles vaudoises, en redorant le blason de l'apprentissage et d'arrêter de penser l'apprentissage comme une voie de garage !

La sécurité dans le canton

par Jean-Daniel Carrard, président du Groupe PLR au Grand Conseil

A la suite du refus de la police unique en 2009, une nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise est entrée en vigueur en 2012. 10 ans plus tard, force est de constater que les policiers de ce canton attendent des modifications qui ne viennent toujours pas. Ceci est notamment le cas pour les dispositions légales nécessaires à la mise en vigueur de statut unifié des policiers, la mise en place d'un plan d'action coordonné et l'harmonisation de la comptabilisation des coûts de sécurité dans les communes.

En dehors de ces discussions politiques et juridiques, les citoyens et les communes attendent des améliorations.

En effet, même si la situation sécuritaire est globalement satisfaisante dans le canton, le PLR s'engage notamment à donner à nos policiers les moyens et le cadre législatif nécessaire pour :

- Lutter, non pas contre les mendiants, mais contre la mendicité industriellement organisée et les réseaux criminels qui en profitent

Il est grand temps de rouvrir le dossier sécuritaire de ce canton, non pas pour le défaire, mais pour le parfaire. Ensemble avec le Conseil d'Etat, soyons courageux et montrons que nous tenons à la sécurité de ce canton et que nous soutenons nos forces de l'ordre.

L'importance du pouvoir d'achat durant cette période difficile pour les ménages

par Florence Gross, vice-présidente du Groupe PLR au Grand Conseil

Le groupe PLR s'est, durant la dernière législature, préoccupé du pouvoir d'achat des vaudoises et des vaudois. Les récentes baisses fiscales – prévoyance, patron d'entreprises, frais de garde – en sont la preuve.

Le PLR sera très attentif à la mise en application des textes adoptés par le Grand Conseil qui doivent maintenant être mis en vigueur afin que les vaudoises et vaudois en bénéficient.

Et le budget 2023 devra déjà en prendre compte ! Car les allègements fiscaux, qui visent à redonner du pouvoir d'achat aux vaudoises et vaudois, sont d'autant plus importants et nécessaires en période instable. L'inflation ne doit pas effacer l'impact des baisses fiscales votées par le Grand Conseil.

Le groupe PLR travaillera donc à trouver des solutions concrètes mais également pérennes pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens et citoyennes de canton. En parallèle, il travaillera, déjà lors du budget 2023, à contenir certaines charges et à trouver des équilibres.

Des propositions telles que la révision du quotient familial – notamment le passage de 1.8 à 2 pour les couples mariés et partenaires enregistrés – vont être étudiées. Des mesures fiscales encourageant la transition énergétique seront également envisagées.

Le PLR gardera en tête, dans toutes ses réflexions, que seule une politique des moyens pourra maintenir notre canton dans une situation financière saine et non une politique des besoins.

Approvisionnement énergétique et objectifs climatiques

*par **Nicolas Suter**, vice-président du Groupe PLR au Grand Conseil*

Notre système économique et son développement reposent sur la disponibilité abondante d'énergie bon marché. Force est de constater aujourd'hui que la transition énergétique a pris beaucoup de retard. Les objectifs climatiques ne sont pas atteints et le développement des énergies renouvelables n'est pas suffisant pour assurer l'approvisionnement énergétique.

Dans cette situation, le développement d'installations de production d'énergie renouvelable doit être accéléré par tous les moyens. Seules ces sources d'énergie sont à même de nous approvisionner en suffisance, tout en renforçant notre indépendance et en atteignant les objectifs climatiques.

A court terme, l'objectif principal, sur lequel doit être concentré une large partie du financement disponible, notamment les 200M qui ont été affectés au fonds pour l'énergie, est le renforcement de la résilience de notre canton, de son économie et de ses ménages.

Le moyen d'atteindre cette résilience à court terme est d'accélérer les efforts d'efficacité énergétique, aussi bien dans le domaine de la rénovation des bâtiments que dans des programmes de baisse de la consommation (efficacité des appareils, éducation de la population aux gestes d'économie d'énergie et soutien des entreprises qui améliorent leur processus industriels) et de préparer notre canton à s'adapter aux nouvelles conditions d'approvisionnement et climatiques.

Le PLR va déposer des textes au GC proposant : d'accélérer le financement de programmes d'efficacité, notamment pour les bâtiments communaux. De renforcer la résilience de notre canton et d'accélérer l'adaptation aux changements climatiques.

EF23 : consolider les positions et renforcer le PLR comme premier parti du canton

*par **Quentin Racine**, vice-président du PLR Vaud*

La Direction du PLR Vaud proposera aux organes décisionnels du parti trois listes afin de maintenir les 5 sièges obtenus en 2015 et maintenus en 2019. L'objectif est d'au moins maintenir ces sièges, voire de se renforcer afin de maintenir le statut de premier parti du canton. La présence de candidats de valeurs des quatre coins du cantons apportera assurément un élan important afin de gagner des suffrages.

Un accent particulier sera également mis sur la campagne au Conseil des Etats, où le PLR Vaud entend maintenir son siège reconquis en 2015 par Olivier Français.

Le choix des candidats se fera d'ici au premier trimestre 2023.

AVS 21 : les femmes disent oui mais avec des conditions

*par **Françoise Salamé Guex**, présidente des Femmes PLR Vaud*

La réforme AVS 21, soumise au vote le 25 septembre prochain, comprend un volet féminin important. Les femmes devront augmenter l'âge de leur retraite à 65 ans. Cet effort demandé aux femmes est toutefois compensé par des mesures de soutien aux personnes les plus affectées.

Les femmes nées entre 1960 et 1969 bénéficieront de mesures compensatoires sous forme de suppléments de rente à vie. Elles bénéficieront également des conditions avantageuses en cas de retraite anticipée.

La réforme AVS 21 est un pas dans la bonne direction mais elle n'est pas une fin en soi. D'autres réformes, notamment celles relatives à la LPP sont nécessaires pour assurer un plus haut niveau de rentes, spécialement pour les femmes.

Flexibilisation du cadre légal des lieux de vie nocturne (LADB)

*par **Pauline Blanc**, présidente des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud*

La dernière grande modification de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB),

adoptée en 2002, date de 2014. Les modifications étaient essentiellement axées sur la prévention de la consommation d'alcool auprès de jeunes. Les JLRV soutiennent les mesures prises à cet égard. Néanmoins, ils regrettent qu'aucun changement de fond de la loi n'ait été apporté. La LADB apparaît, sur certains aspects, désuète. En effet, elle n'est plus adaptée aux modes de consommation actuels. Les JLRV souhaitent que la loi soit révisée dans sa globalité afin d'y apporter de la cohérence, de l'harmonie et éliminer les embûches inutiles imposées aux exploitants d'établissement. A titre d'exemple, il s'agirait en particulier de décroiser les types de licences proposées.

Les JLRV souhaitent une loi moderne qui protège la santé des jeunes d'une part, et qui permet aux exploitants d'établissement d'exercer sereinement, sans être confrontés sans cesse à de la bureaucratie inutile et à des normes dépassées ou insensées.